

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 28 septembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION

18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 30

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 4

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt six

Et le 28 septembre à 18h36

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Corinne GAUGET, Michel PERROIT (Bracieux), André JOLY (Chambord), Luc MARCHAND (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Martine BAYET-LEVA, Benjamin DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine GENDRE (Maslives), Philippe DUBOIS, Laetitia RIBRIOUX, Jean-Marc CHABOUD, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Virginie MASSON (Saint-Claude-de-Diray), Jérôme ROUX, Sophie DE MARIA (Saint-Dyé-sur-Loire), Jean-François BOISARD, Michel LAURENT, Christian LALLERON, Marion PELLÉ, Philippe LE TOUX (Saint-Laurent-Nouan), Jean-Michel TURPIN (Thoury), Patrice DUCHET, Véronique DE SPARRE (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Virginie BAHU-NOGRETTE a donné pouvoir à Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson),

Emilie LEGOUT a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),

Christine SOUCHET a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),

Anne TOUTAIN a donné pouvoir à Jean-François BOISARD (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Martine HENRY (Neuvy).

Membres Titulaires absents ou excusés : Zohra LEFORESTIER (Mont-près-Chambord), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Christine GENDRE a été désignée secrétaire de séance.

DM2_2026_AEP

Objet : Décision modificative n°2 du budget AEP REGIE – Création d'une ligne budgétaire dédiée au Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

Monsieur Jean-Marc CHABOUD, Vice-président en charge du cycle de l'eau, de la GEMAPI, des espaces publics et des bâtiments communautaires, rappelle que l'évolution de la réglementation relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine impose aux collectivités exerçant la compétence eau potable de mettre en œuvre un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).

Cette obligation résulte de la directive européenne 2020/2184 relative à la qualité de l'eau humaine, transposée en droit français, qui prévoit la mise en place d'une démarche préventive visant à garantir durablement la qualité de l'eau distribuée. Le PGSSE repose sur l'identification des dangers susceptibles d'affecter la qualité de l'eau, l'évaluation des risques associés, la définition des mesures de prévention adaptées ainsi que l'élaboration d'un programme d'actions permettant de renforcer la sécurité de l'alimentation en eau potable.

Cette démarche constitue un outil stratégique d'aide à la décision et de pilotage du service public de l'eau. Elle permet de disposer d'une connaissance approfondie du système d'alimentation en eau potable, de mieux anticiper les situations de crise et d'inscrire la gestion du service dans une logique d'amélioration continue.

Afin d'engager sans délai les études nécessaires, il convient d'initier dès à présent la démarche d'élaboration du PGSSE à l'échelle du territoire communautaire. La mise en œuvre de cette démarche nécessite le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement de la collectivité dans la conduite du projet ainsi qu'à un bureau d'études spécialisé chargé de l'élaboration du PGSSE. Le coût prévisionnel de ces prestations est estimé respectivement à 10 500 € HT et 50 000 € HT, soit un montant total de 60 500 € HT.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité budgétaire de cette opération et d'en permettre un suivi financier individualisé, il est proposé de créer une opération dédiée dénommée « PGSSE - Études et accompagnement » au budget AEP REGIE.

Ajustement des crédits pour inscription PGSSE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-617 : Etudes et recherches	0.00 €	60 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	60 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	60 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	60 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	60 500.00 €	60 500.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	60 500.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	60 500.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	60 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	60 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	60 500.00 €	0.00 €	60 500.00 €	0.00 €
Total Général		-60 500.00 €		-60 500.00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte la décision modificative n°2 du budget AEP REGIE relative à la création d'une ligne budgétaire dédiée au Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Christine GENDRE



Le Président

Jean-Luc DAUTREMÉPUS